



PROCÉDURE DE PREVENTION ET DE TRAÇABILITE DES ABANDONS

La lutte contre l'abandon est une priorité pour notre établissement.

Outre assurer le suivi de nos élèves durant leur formation, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chaque élève puisse obtenir son permis de conduire.

Prévention des abandons

A compter de l'inscription dans l'établissement, l'équipe va mettre en place tous les moyens à sa disposition afin de prévenir des abandons des élèves.

Lors de la signature du contrat, l'élève est sensibilisé sur son engagement et son implication dans la formation tant au niveau théorique que pratique.

- Lors de la formation théorique les élèves bénéficient d'un suivi de connexion et d'un contrôle du travail effectué. Leur relevé de connexion sur l'application est régulièrement consulté.

S'il est constaté un manque de régularité, l'élève est dans un premier temps relancé par SMS, puis contacté par téléphone.

- Lors de la formation pratique et afin d'avoir une continuité et une régularité dans la formation, les plannings de conduite sont programmés dès lors de leur inscription. La première heure de conduite est généralement positionné 3 mois après l'inscription se qui fixe à l'élève comme objectif d'avoir son code avant de commencer sa formation pratique.

Lorsqu'un élève est absent, il lui est adressé dans un premier temps un message SMS puis est contacté par téléphone.

En cas d'absence prolongé, un mail est envoyé à l'élève lui notifiant son engagement dans la formation. Une copie est adressée au représentant légal des élèves mineurs.